

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2231

Edition du
07 janvier 2019

DANS CE NUMÉRO

Le service public dans le flou (Yvette Jaggi)

Une spécificité aussi réelle que changeante qui ne peut être ignorée

Non, les Suisses ne sont pas exemplaires en matière de mobilité (Michel Rey)

Où je veux quand je veux, sans souci pour les conséquences négatives sur le plan environnemental et social

Souveraineté cantonale et démocratie (Jean-Daniel Delley)

Les lois électorales des cantons sous l'œil du Tribunal fédéral

Un regard critique sur l'histoire du CICR (Pierre Jeanneret)

Irène Herrmann, «L'humanitaire en questions. Réflexions autour de l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge», Paris, Ed. du Cerf, 2018, 169 pages

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP (Ruth Dreifuss)

Une lettre de Ruth Dreifuss

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Le service public dans le flou

Une spécificité aussi réelle que changeante qui ne peut être ignorée

Yvette Jaggi - 07 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34252>

Dans toute querelle de vocabulaire réside un malentendu ou carrément une dispute sur le fond. La question des services aux publics en général et du service public en particulier se pose, avec des accents divers, dans tout le pays.

Mais deux règles devraient prévaloir sans faire débat. D'une part, les administrations se doivent de respecter leur propre personnel, mais aussi les bénéficiaires extérieurs de leur travail et les consommateurs de leurs prestations. Et, de leur côté, les entreprises appartenant au secteur public ont, outre leur mission économique, une forte responsabilité sociale, régionale, voire nationale qu'elles peuvent assumer au mieux en préférant l'efficacité à l'efficacité, la fidélité à la liberté.

L'expression «*service public*» a franchi la barrière des langues tardivement, dans les années 90 du siècle dernier. Mais, outre-Sarine, le concept semble moins bien compris, en raison de son «*caractère imprécis*» affirme [Benedikt Weibel](#) dans une récente de ses nombreuses chroniques. L'ancien directeur général des CFF (1993-2006) veut bannir un terme qu'il juge fumeux et dont il ne veut pas reconnaître la signification idéologique.

Or le parti socialiste suisse ([PSS](#)) a rappelé en juillet dernier son engagement «*pour un service public fort pour toutes et tous*» qui implique de «*s'éloigner de la logique du profit*». Dans le cas des sociétés anonymes proches de la Confédération, la recherche d'une rentabilité immédiate représente un grave malentendu sur la mission et un risque majeur pour leur stabilité à moyen et long terme.

A cet égard, on voit déjà les fâcheux effets des restrictions imposées à [Postfinance](#), proclamée banque systémique sans avoir l'autorisation d'en pratiquer toutes les activités constitutives. La construction boiteuse a été érigée sous la pression manifeste des banques commerciales et cantonales qui craignaient pour leur position dominante sur le marché des crédits, hypothécaires notamment. Et le [rattrapage en cours](#), qui prévoit une privatisation partielle, ne promet pas un avenir vraiment radieux à Postfinance.

Approvisionnement de base et infrastructures

En lieu et place du synthétique service public qu'il rejette, Benedikt Weibel préconise que l'on fasse la distinction entre, d'une part, l'approvisionnement de base en

biens et services répondant aux besoins de la population et, d'autre part, les infrastructures nécessaires au pays, à la région ou à la commune pour assurer la fourniture des produits et prestations de base.

Les modalités de l'approvisionnement de base et les infrastructures elles-mêmes évoluent selon les besoins sociaux et les développements techniques. Dans la mesure où elles concernent les collectivités publiques, les grandes options – et les investissements qu'elles impliquent – font l'objet de débats politiques souvent vifs, menés dans les parlements et les assemblées communales, parfois tranchés par le vote des citoyens.

De toute évidence, le terme de service public ne saurait effectivement recouvrir ni toutes les formes d'approvisionnement de base, ni toutes les variétés d'infrastructures. Le concept pluriel de «*services aux publics*» correspondrait déjà mieux à l'ensemble des prestations fournies, comme pourrait l'admettre Benedikt Weibel.

Qui tient le rôle de l'Etat?

Ses contradicteurs en revanche, à l'instar de Christian Müller qui le tacle promptement dans [Infosperber](#),

dénoncent son refus de prendre en compte l'important rôle de l'Etat, implicitement évoqué par le terme de service public. Ce déni encourage *de facto* l'intervention privée à chaque occasion de profit réalisable, avec tous les risques concomitants d'atteintes au statut de la fonction publique et aux conditions de travail faites aux personnels assimilés, occupés dans le secteur parapublic (établissements subventionnés), voire dans les établissements privés remplissant des tâches d'intérêt public, et comme tels représentés par le Syndicat des services publics ([SSP](#)).

En ces temps de libéralisation endémique et de formes juridiques entremêlées, les rôles de propriétaires et de gestionnaires évoluent. Les anciennes «régies fédérales»

sont depuis quelques années constituées en sociétés anonymes de droit public dont la Confédération détient une majorité (Swisscom) ou la totalité (CFF, La Poste) du capital-actions, mais abandonne les affaires au Conseil d'administration, éventuellement cadré par une convention de prestations pluriannuelle.

Et les unités administratives, aux niveaux fédéral et cantonal, font de plus en plus souvent appel à des collaborations privées. Quitte à attribuer le marché à une SA fédérale, comme vient de le faire l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication ([Ofit](#)) à la suite d'un appel d'offres public lancé en mars 2017. Il s'agissait de trouver des partenaires pour l'externalisation de trois de ses

secteurs d'activité, consécutive à des coupes budgétaires concernant le personnel interne. Seuls deux domaines d'activité ont donné lieu à des offres valables. Et, dans les deux cas, l'adjudicataire n'est autre que Swisscom, dont la Confédération détient une courte majorité (51%) du capital...

De *New Public Management* en Etat 4.0 en passant par la diversification des partenariats public-privé, les contours du service public tendent à s'estomper progressivement. La gestion des collectivités perd de sa clarté. Raison de plus pour que les pouvoirs publics se montrent vigilants et gardent la maîtrise, tant pour la définition des missions que dans l'affirmation des priorités de l'action des services publics et aux publics.

Non, les Suisses ne sont pas exemplaires en matière de mobilité

Où je veux quand je veux, sans souci pour les conséquences négatives sur le plan environnemental et social

Michel Rey - 04 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34237>

Nos pratiques actuelles de la mobilité détruisent notre environnement. Ce sont les experts du [Forum Vies mobiles](#) – dont fait partie Vincent Kaufmann, professeur en sociologie urbaine à l'EPFL – qui l'affirment dans [une tribune](#) récemment parue dans *Le Monde*.

Partout dans le monde,

toujours plus de camions, d'automobiles et de liaisons aériennes, toujours plus d'infrastructures en construction, toujours plus d'offres commerciales, toujours plus de mobilités polluantes. Cela doit changer.

Au siècle dernier, on a privilégié la vitesse: toujours plus vite et plus loin. Le siècle

en cours consacre la montée en puissance des technologies de communication à distance. On peut sillonner le monde entier tout en restant connecté. Les innovations technologiques sont souvent présentées comme des solutions miracles (voiture autonome, ville intelligente). Elles sont étudiées sans accorder une attention suffisante à l'impact

des déplacements sur le dérèglement climatique, sur la pollution de l'air (particules fines, CO₂) et sur les inégalités sociales et territoriales qu'elles génèrent. Ce sont des «*solutions illusoires*», car elles négligent le problème majeur des déchets, des matériaux rares et des sources d'énergie. Elles concourent même à intensifier, en même temps que nos déplacements, la congestion qu'elles génèrent.

Les inégalités actuelles ne sont plus acceptables. D'un côté, une *Business Class Jet Society* survole la planète tout en étant connectée à l'échelon mondial. De l'autre, des vies mobiles ordinaires, exposées aux nuisances du déplacement quotidien de masse: embouteillages persistants, entassement dans les transports publics, emplois du temps épuisants, rythmes de vie imposés que l'on ne maîtrise plus. La mobilité doit être repensée avec tous ses enjeux écologiques, géopolitiques et sociaux.

Les experts affirment qu'aucune solution sérieuse d'ensemble ne semble se dessiner pour la mobilité, malgré les professions de foi et les déclarations de principe. Et de plaider - et c'est là la nouveauté du discours - pour un changement radical des comportements en matière de mobilité. Il faut remettre en cause des habitudes de déplacement suscitées par le système dominant de l'automobile et de l'avion.

Ils préconisent une rupture

avec la mobilité axée sur le toujours plus vite et le toujours plus loin. Priorité doit être donnée à une autre politique des rythmes et des échelles qui doit permettre à chacun de ralentir, de mieux maîtriser son temps, de réduire les distances et de privilégier des cadres de vie harmonieux sur des territoires diversifiés. Il faut privilégier l'usage du vélo et la pratique de la marche.

La Suisse: une bonne élève de la mobilité?

Publié à l'occasion des débats autour des Gilets jaunes en France, l'appel fait-il sens pour la Suisse? Un pays dont la politique de mobilité accorde plus d'attention à la complémentarité entre transports privés et publics, à la mobilité douce et à la coordination des transports avec l'urbanisation de son territoire. Une politique bien dotée financièrement avec ses fonds d'investissement tant pour le transport privé que public. Les transports routiers et ferroviaires ont coûté 86 milliards de francs au total en 2014, quasiment autant que le domaine de la santé.

La Suisse: bonne élève? La [pratique](#) de mobilité autorise de sérieux doutes... Elle explose dans notre pays. Les transports s'accroissent plus rapidement que la population. Les Suisses ne cessent de se déplacer, de plus en plus souvent et loin. Et en priorité pour les loisirs et les achats qui représentent quasi 60% des motifs de leurs déplacements. Les trajets en voiture

représentent 71% des déplacements. Les Suisses sont devenus les [champions](#) des voyages en avion et à ce titre de grands perturbateurs du climat.

Tout se passe comme s'il n'y avait pas de limites à cette consommation: je me déplace où je veux, quand je veux, comme je veux. Ce faisant, les Suisses confirment une hypothèse souvent développée et vérifiée dans le monde des transports.

Or le développement des infrastructures de transport génère automatiquement de nouveaux déplacements avec leurs nuisances. Un élargissement de l'autoroute à trois voies augmente le volume du trafic et n'empêche pas la formation de bouchons aux entrées des centres urbains. Des goulots d'étranglement sont momentanément résorbés, mais ils ressurgissent ailleurs et plus tard.

Sur le plan politique, la Suisse vient d'apporter la preuve de sa mauvaise volonté avec le rejet par le Conseil national de la loi sur le CO₂ qui devait permettre de respecter les engagements de l'Accord de Paris sur le climat. Il a refusé toutes les mesures contraignantes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion au départ de la Suisse. Pour rappel, la mobilité est responsable d'un tiers de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ dans notre pays.

Appeler à un changement de comportement en matière de mobilité, sans s'appuyer sur des mesures d'incitation financières et des contraintes légales, revient à prêcher dans le désert. La majorité bourgeoise de notre Parlement fédéral n'est pas prête à cautionner l'appel des experts du Forum Vies mobiles.

Peut-on escompter un réveil de

la société civile? La décision prise par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne de ne plus subventionner les [voyages scolaires en avion](#) est un petit pas dans la bonne direction. Les manifestations qui ont eu lieu dans les villes en décembre, les mobilisations pour le climat d'aînés ou de jeunes contribuent à la prise de conscience de la nocivité de nos comportements pour

l'environnement.

Mais l'enjeu se situe surtout au niveau des élections fédérales de 2019. Le citoyen va-t-il apporter sa voix aux partis qui mettront au cœur de leurs priorités une politique de la mobilité soucieuse de ses effets environnementaux et sociaux? Et faire basculer l'actuel rapport de force au sein du Parlement?

Souveraineté cantonale et démocratie

Les lois électorales des cantons sous l'œil du Tribunal fédéral

Jean-Daniel Delley - 30 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34207>

Zoug et Uri ont échoué dans leur tentative de rétablir la souveraineté cantonale en matière de droit électoral. Les débats parlementaires ont mis en évidence le conflit toujours présent entre partisans de la Suisse moderne de 1848 et nostalgiques de l'ancienne Confédération.

En 2014, Zoug et Uri ont déposé deux initiatives visant à soustraire les systèmes électoraux cantonaux à la surveillance du Tribunal fédéral ([DP 2183](#)). Objectif poursuivi: la possibilité de maintenir des circonscriptions trop petites pour garantir le respect du mode de scrutin proportionnel lors de l'élection des parlements cantonaux. Un principe qui n'a rien d'abstrait quand on sait qu'une circonscription ne disposant que de deux ou trois sièges

exclut la prise en compte de la volonté d'un tiers, respectivement d'un quart de l'électorat.

Cette situation contrevient clairement au principe d'égalité ([art. 8 Cst](#)) et à la garantie des droits politiques ([art. 34 Cst](#)). Ni le respect de l'autonomie cantonale, ni le «*fédéralisme vécu*» - deux arguments avancés par ces cantons - ne permettent d'affaiblir des droits garantis par la Constitution fédérale.

Plusieurs cantons - AG, NW, ZG, SZ, VS et UR ainsi que la Ville de Zurich - ont dû réviser leurs lois électorales à la suite de l'intervention du Tribunal fédéral. Les cantons de Zurich, de Fribourg et de Schaffhouse ont fait de même.

Chambre prioritaire, le [Conseil](#)

[des Etats](#) a appuyé ces deux initiatives grâce aux députés des petits cantons - radicaux comme PDC - et aux élus UDC. Le [Conseil national](#) a fait de même avec une majorité moins nette, toujours constituée de l'essentiel des groupes PDC et UDC et de près de la moitié de la députation PLR. Au vote final, la Chambre des cantons persiste et signe, alors que le [National](#) change d'avis grâce à un retournement d'une large majorité du groupe PLR qui s'est probablement souvenue que le parti fut le pilier de la Suisse moderne, ainsi que d'une petite minorité UDC. A noter que tout au long de la procédure, les démocrates-chrétiens - ville et campagne - ont soutenu le «*fédéralisme vécu*».

Le dossier se trouve ainsi heureusement liquidé. Certes,

derrière le paravent de la souveraineté cantonale se cachent les intérêts partisans des formations dominantes qui peuvent consolider leur pouvoir grâce à la dimension restreinte des circonscriptions. Mais le clivage révèle aussi la difficulté d'admettre l'intervention des juges dès lors qu'il s'agit de défendre les droits fondamentaux, et la propension à privilégier la souveraineté

cantonale au détriment des droits politiques: le corps électoral serait le mieux apte à décider du mode d'élection de ses députés; sauf qu'une majorité peut dénier ses droits à la minorité.

Gerhard Pfister, le président du PDC, n'a pas craint de prévenir ses collègues du danger représenté par la jurisprudence du Tribunal fédéral: un jour, les a-t-il avertis, l'ensemble du

pays pourrait ne plus constituer qu'une seule circonscription pour les élections fédérales. Une crainte bien évidemment infondée puisque les juges de Mon-Repos ne disposent pas de cette compétence. Une réforme qui serait pourtant nécessaire pour que la voix de chaque citoyenne et citoyen du pays soit équitablement prise en compte.

Un regard critique sur l'histoire du CICR

Irène Herrmann, «L'humanitaire en questions. Réflexions autour de l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge», Paris, Ed. du Cerf, 2018, 169 pages

Pierre Jeanneret - 02 janvier 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34229>

Parmi les publications des historiennes et historiens contemporains, celles d'Irène Herrmann, professeure à l'Université de Genève, comptent au nombre des plus stimulantes. Dans un [récent ouvrage](#) appartenant à une collection académique, et donc de lecture souvent exigeante, elle se penche sur un concept très valorisé de nos jours, et qui connaît un véritable engouement: l'humanitaire. Après une introduction sur les origines de celui-ci, juives, chrétiennes puis laïques, elle focalise rapidement son attention sur le CICR.

Certes, de nombreux ouvrages ont déjà été consacrés à l'histoire de la Croix-Rouge. Mais la plupart l'ont été par des collaborateurs ou des

proches de celle-ci. Mus par une sorte d'esprit «*familial*», ils ont pratiqué une forme d'autocensure, gommant systématiquement les aspects conflictuels ou controversés de celle-ci.

Il faudra attendre 1989 et le livre de Jean-Claude Favez, *Une mission impossible. Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, pour qu'apparaisse une vision plus critique, notamment sur l'attitude fort discutable et discutée du CICR pendant la deuxième guerre mondiale. Encore n'avait-il pas toutes les cartes en main. C'est l'ouverture complète des archives de la Croix-Rouge qui permet, depuis quelques années, la publication d'une série de travaux novateurs.

Les pages que l'auteure consacre aux débuts de la Croix-Rouge sont fort intéressantes. Loin d'un nébuleux et assez mythique «*esprit de Genève*», elle montre que la naissance de cette organisation est très liée à un milieu socio-religieux genevois bien défini: la grande bourgeoisie protestante liée au mouvement piétiste du Réveil. Toutes les grandes figures tutélaires du CICR en sont issues. Par ailleurs, leur investissement dans l'humanitaire constituait une sorte de revanche sociale des patriciens, éliminés du pouvoir politique en 1846 par la révolution de James Fazy. L'humanitaire constituait donc une occasion de «*redorer son blason*», à côté de la banque et de l'enseignement

universitaire. Cela dit, cet investissement teinté de charité chrétienne s'accommodait sans problème de la participation au colonialisme en Afrique! Henry Dunant n'était-il pas allé à Solférino pour y rencontrer Napoléon III à propos de ses affaires algériennes? Et Gustave Moynier, à la tête du CICR jusqu'en 1910, ne participait-il pas, sans états d'âme semble-t-il, à la féroce exploitation du Congo par le roi des Belges Léopold II?

Irène Herrmann se penche aussi sur les liens unissant le comité du CICR et la Confédération suisse. En se profilant comme la patrie de l'humanitaire, Berne assoit sa réputation mondiale et pense aussi, accessoirement, se prémunir contre toute agression militaire. L'auteure n'hésite donc pas à parler de «*récupération national(ist)e des ambitions caritatives genevoises*».

Puis le livre aborde un certain nombre de situations concrètes. Il traite d'un sujet peu connu, la crise entre le comité du CICR et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, à prédominance anglo-saxonne et proche de la SDN. Dans certains cas, ce conflit entrave mutuellement leurs efforts humanitaires: ainsi dans la lutte contre l'épidémie de typhus qui sévit après la première guerre mondiale.

L'ouvrage passe à notre gré un peu trop rapidement sur la guerre d'Espagne (1936-1939), où la partialité profranquiste de l'organisation entraîne par contrecoup la naissance, sous l'égide du Komintern, de la Centrale sanitaire internationale, qui soutient sur le plan médical les Républicains. Il en sera de même à l'époque de la guerre du Vietnam, pendant laquelle le CICR n'a longtemps des relations qu'avec Saïgon. Il est vrai que l'auteure ne pouvait, dans ce petit livre qui se veut d'abord une réflexion théorique, aborder toutes les situations, et l'on ne saurait le lui reprocher.

Une très large place, bien sûr, est faite à la deuxième guerre mondiale, car c'est le conflit à propos duquel l'action (ou la non-action, s'agissant du génocide des Juifs) du CICR fut et reste la plus discutée et critiquée. Irène Herrmann consacre de nombreuses pages à un épisode emblématique, la fameuse visite, le 23 juin 1944, du délégué Maurice Rossel à l'intérieur du camp de Theresienstadt, en Tchécoslovaquie occupée, préalablement nettoyé et épuré en prévision de l'inspection du Suisse. On a beaucoup condamné le rapport quasi idyllique qu'en ramène ce jeune délégué totalement inexpérimenté, naïf et véhiculant des préjugés

antisémites... qu'il partageait d'ailleurs avec l'ensemble de l'équipe dirigeante du CICR. Sans absoudre Rossel, l'auteure s'en prend à Claude Lanzmann et à l'instrumentalisation par celui-ci du malheureux délégué lors d'une interview destinée au long documentaire *Shoah*. Rossel apparaît un peu comme le bouc émissaire de toute une attitude du CICR empreinte de méfiance envers catholiques, Juifs et bien sûr communistes.

La dernière partie du livre, plus théorique, étudie l'humanitaire en tant que «*concept magnétique*». On entend par là des concepts irrémédiablement attirants ou repoussants. Parmi ces derniers, on mettra par exemple les termes racisme, antisémitisme, génocide, pédophilie. Ces pages se penchent également sur l'impartialité affichée du CICR, son refus de prendre position dans les conflits interétatiques et de condamner explicitement certains actes barbares. C'est notamment contre cette «*loi du silence*» que s'est élevé Bernard Kouchner, le fondateur de *Médecins sans Frontières*.

Toutes les personnes engagées dans l'humanitaire, sous ses diverses variantes et dans le cadre des nombreuses organisations, quasi pléthoriques, qui s'y rattachent, devraient lire ce livre à la fois critique et mesuré dans ses appréciations.

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP

Une lettre de Ruth Dreifuss

Ruth Dreifuss - 20 décembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34197>

Chère Madame, Cher Monsieur,

Cela fait maintenant plus de 10 ans que *Domaine Public* a pris le virage de la diffusion gratuite de ses articles et publications – sur domainepublic.ch, par une newsletter chaque lundi, sur les réseaux sociaux et dans trois éditions: PDF (magazine), Kindle et eBook. Ce mode de diffusion est toujours un succès, grâce à vous, ce qui nous encourage à poursuivre notre activité d'analyse, d'information et de commentaire de l'actualité suisse.

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963, *DP* est plus nécessaire que jamais face à la concentration des journaux, aux attaques contre le service public de l'audiovisuel et à la montée du populisme. Car blogs et réseaux sociaux ne se substituent pas au besoin de médias qui se consacrent de manière approfondie à l'analyse dépassionnée et à la réflexion argumentée.

Le goût du débat nous a engagés à ouvrir notre publication à de nouvelles plumes stimulantes. Les auteurs sont tous bénévoles, mais la production de *DP* implique des frais pour le fonctionnement et le développement continu du site. Lorsqu'il était payant, l'abonnement se montait à 100 francs par année. Si *DP* vous plaît, vous stimule et vous paraît un élément utile du débat politique romand, vous pouvez contribuer à sa pérennité par un don pour tout ou partie de cette somme au moyen d'un virement sur notre compte 10-15527-9 auprès de Postfinance (IBAN CH10 0900 0000 1001 5527 9) ou par un [paiement électronique](#) sur le site: votre soutien nous est précieux.

D'ores et déjà, toute l'équipe de *Domaine Public* se joint à moi pour vous remercier de votre intérêt, de votre fidélité et de votre générosité.

Ruth Dreifuss, présidente du Conseil d'administration

Une version de cette lettre a été envoyée aux adresses postales et électroniques dont nous disposons.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Parmelin ne sera pas le petit père des paysans

Le 14 décembre, l'hebdomadaire [Agri](#) jubile et titre sans hésitation: *Guy Parmelin, le ministre providentiel des paysans*. Le lendemain, le maître agriculteur de formation met les choses au point dans [24 Heures](#): «*Je ne pourrai pas répondre à toutes les attentes. [...] Ce que veulent surtout les agriculteurs, c'est de la stabilité. [...] Ils ne sont pas contre le libre-échange, mais ils veulent savoir à quelle sauce ils seront mangés.*» Les voilà prévenus: Parmelin n'est pas vegan. | Yvette Jaggi | 19.12.2018

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Le service public dans le flou

<http://www.benediktweibel.ch/kolumnen/index.php?&id=191>

<https://www.sp-ps.ch/fr/publications/communiqués-de-presse/seloigner-de-la-logique-du-profit-un-service-public-fort-pour>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-72041.html>

<https://syndicom.ch/fr/actuel/article/article/actuel/privatisation-partielle-de-postfinance-astuce-politique-plu-tot-qu'une-strategie-prudente/>

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/SBB-Service-public-Benedikt-Weibel>

<https://ssp-vpod.ch/>

<https://www.bit.admin.ch/bit/fr/home/documentation/communiqués-de-presse.msg-id-73576.html>

Non, les Suisses ne sont pas exemplaires en matière de mobilité

<http://forumviesmobiles.org/>

https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/19/les-formes-contemporaines-de-la-mobilite-continuent-a-detruire-notre-environnement_5399705_3232.html

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transports.html>

<https://www.tdg.ch/suisse/suisses-champions-vols-avion/story/10991243>

<https://www.24heures.ch/val-de-romandie/ecolo-egalitaires-sorties-scolaires-cherchent-avenir/story/26214761>

Souveraineté cantonale et démocratie

<https://www.domainepublic.ch/articles/32306>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a34>

https://www.parlament.ch/poly/AbstimmungSR/50/out/Abstimmung_50_2357.pdf

https://www.parlament.ch/poly/Abstimmung/50/out/vote_50_17992.pdf

https://www.parlament.ch/poly/Abstimmung/50/out/vote_50_18130.pdf

Un regard critique sur l'histoire du CICR

<http://www.editionsducerf.fr/librairie/livre/18467/l-humanitaire-en-questions>

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP

<https://www.domainepublic.ch/10393-2>

Espresso

<https://www.agrihebdo.ch/>

<https://www.24heures.ch/suisse/demande-juge-pieces/story/20423550>